

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS631

présenté par
M. Bazin, rapporteur

ARTICLE 9 TER B

Après le mot :

« article »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 20 :

« entre en vigueur le premier jour du mois suivant la publication de la présente loi et s'applique aux contributions et prélèvements dus à compter la même date. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du rapporteur général tire les conséquences de l'absence d'adoption du texte avant le 31 décembre 2024.